

Loi Macron : députés et sénateurs en quête d'un impossible compromis

La commission mixte paritaire qui examine, mercredi 3 juin, le projet de loi du ministre de l'économie semble vouée à l'échec

Le projet de loi sur la croissance et l'activité, dit « loi Macron », franchit une nouvelle étape importante. Mercredi 3 juin, une réunion de la commission mixte paritaire (CMP), composée de sept députés et sept sénateurs, doit tenter d'élaborer un compromis entre les textes issus de l'Assemblée nationale et du Sénat. Un compromis a priori impossible tant les deux versions diffèrent. Même si près de 90 articles ont été adoptés conformes par les deux chambres, le travail de rapprochement est considérable : de 106 articles dans sa version initiale, le texte est passé à 295 articles à la sortie de l'Assemblée et à 322, dont 108 nouveaux articles, après son examen au Sénat.

Pour autant, de part et d'autre, on se refuse à aborder cette CMP comme une stricte confrontation Assemblée, à majorité de gauche, versus Sénat, où la droite est majoritaire. « On n'est pas dans une logique de bras d'honneur. Je veux souligner la qualité du travail du Sénat. Il a adopté des articles précieux qu'il faut prendre en compte, explique Richard Ferrand, député (PS, Finistère) et rapporteur général de la commission spéciale de l'Assemblée. A côté de ça, il y a des éléments de claire divergence, des points de vue très éloignés. Ce n'est pas parce que chacun a bien fait son travail que les divergences ne persistent pas. Dans ces conditions, nous devons nous rapprocher autant que faire se peut du

« Ce n'est pas parce que chacun a bien fait son travail que les divergences ne persistent pas »

RICHARD FERRAND
député PS du Finistère

texte que nous avons adopté à l'Assemblée nationale tout en regardant ce que nous conservons du travail des sénateurs et des amendements du gouvernement pour aller vers une adoption en deuxième lecture. »

L'exercice est délicat. En première lecture, le gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité (article 49-3 de la Constitution), faute d'être assuré d'avoir une majorité pour l'adoption du texte. Tout en souhaitant intégrer un certain nombre d'apports du Sénat, il doit aussi composer avec sa majorité à l'Assemblée, sauf à se condamner à recourir une nouvelle fois au 49-3.

« Macron se prépare à une deuxième lecture à l'Assemblée qui ne sera pas pavée de roses, observe Vincent Capo-Canellas, sénateur (UDI, Seine-Saint-Denis) et président de la commission spéciale du Sénat, qui présidera la CMP. Je plaide pour que la CMP permette de constater qu'il y a des points de

consensus mais ce texte a été et reste l'otage de l'entre-soi du congrès du PS. Macron, Hollande et Valls sont sur une ligne réaliste ; le groupe PS de l'Assemblée est sur une ligne conservatrice. Du coup, ils avancent en crabe. »

Les « fondamentaux »

François Brottes, député (PS, Isère) et président de la commission des affaires économiques, reconnaît que « les chances d'avoir un texte identique à l'Assemblée et au Sénat sont très compromises ». Il se refuse pour autant à consigner avant qu'elle ait eu lieu l'échec de la CMP. « Même si les points de désaccord restent anguleux, une CMP, ce n'est pas une alchimie nette », estime-t-il, tout en

soulignant les « fondamentaux » – notamment le travail du dimanche – sur lesquels les députés n'entendent pas revenir.

En cas d'échec de la CMP, l'Assemblée reprendra en deuxième lecture le texte issu du Sénat, qui sera d'abord examiné en commission spéciale. Celle-ci peut intégrer, dans la version qui sera soumise à la discussion en séance, une partie des apports du Sénat. « Le travail d'une chambre n'est pas la totale négation de l'autre », souligne M. Ferrand. La majorité des députés suivra-t-elle ? Le Sénat attend de voir ce qui en sortira. « Sinon, il faut qu'ils s'attendent à ce que le débat puisse s'enliser ici », prévient M. Capo-Canellas. ■

PATRICK ROGER